

**Mairie de
SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY**
3 Place de la mairie

18110 SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY

REPUBLICQUE FRANCAISE
(CHER)

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Numéro de dossier :	DP 018 223 22 T0053
Déposé le :	17 novembre 2022
Demandeur :	SAS VITALENERGIE
Représenté par :	Monsieur Elie BEN SOUSSAN
Pour :	l'installation de panneaux photovoltaïques en surimposition de la toiture
Adresse des travaux :	2 IMP DES CHAMPS AUX PRETRES 18110 SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY

Urbanisme

Affaire suivie par : Marc BEAUVOIS
Ligne directe : 02 48 66 75 80
courriel : urbanisme@terresduhautberry.fr

SAS VITALENERGIE
Monsieur Elie BEN SOUSSAN

202 QUAI DE CLICHY

92110 CLICHY

Objet : Courrier de rejet tacite

Monsieur,

Vous avez déposé le 17 novembre 2022 une demande de déclaration préalable pour l'installation de panneaux photovoltaïques en surimposition de la toiture, sur un terrain situé 2 IMP DES CHAMPS AUX PRETRES, parcelle cadastrée section ZE 0226 sur la commune de SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY (18110).

Par courrier du 29 novembre 2022 des pièces manquantes à votre dossier de déclaration préalable vous ont été réclamées, à savoir de corriger et compléter le Cerfa de la demande.

Ce même courrier indiquait qu'en application de l'article R.423-39 du code de l'urbanisme, vous disposiez d'un délai de 3 mois pour compléter votre dossier à la date de réception du courrier, faute de quoi votre demande serait automatiquement rejetée.

Par conséquent, l'ensemble de ces pièces n'ayant pas été adressé à la mairie avant le 01 mars 2023, en application des dispositions de l'article R.423-39 du code de l'urbanisme, à cette date, votre dossier fait l'objet d'un **rejet tacite**.

Si toutefois vous souhaitez réaliser votre projet, vous pouvez déposer un nouveau dossier en mairie. Celui-ci recevra alors un nouveau numéro d'enregistrement et fera l'objet d'une nouvelle procédure d'instruction conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Fait à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY,
le 10/05/2023

Le Maire

Fabrice CHOLLET

